

## **Transferts illicites : petits larcins et grande évasion**

Encore une tentative de transfert de devises empêchée à l'aéroport d'Alger. Depuis quelques mois, ces prises policières et douanières semblent bénéficier d'une grande attention publicitaire.

Certes, tout organe concerné par la lutte contre la contrebande et la surveillance des frontières tend naturellement à médiatiser les résultats de son activité et à montrer ainsi son efficacité opérationnelle. Mais au vu de cette publicité systématique et coordonnée, on est fondé à se demander s'il n'y a pas un message politique visant à convaincre du fait que le pouvoir se serait résolument engagé dans la répression du phénomène de transfert illicite de devises.

Par ce battage médiatique autour des réalisations des agents des douanes et de la police, cherche-t-on à faire accroire que ce serait par les ports, aéroports et autres postes frontières que s'effectue cette contrebande de fonds ? Cherche-t-on à insinuer que ce serait dans les poches et les bagages de voyageurs qu'auraient transité les devises algériennes investies dans les immeubles de capitales occidentales, dissimulées dans les paradis fiscaux ou déposées dans les banques de pays complaisants ?

Pourtant, cette pratique par laquelle on saigne abondamment le pays depuis de longues années constitue un secret de Polichinelle. Et les acquisitions immobilières de dignitaires du régime et d'hommes d'affaires locaux, même lorsqu'elles sont de notoriété publique, n'ont jamais suscité la réaction officielle de défense concrète des intérêts de l'État. Pas plus que les entreprises fictives domiciliées dans ces îles de recel et dont l'existence est parfois révélée par les enquêtes indépendantes, comme celle qui a abouti aux Panama Papers. Pour se convaincre que nos autorités se sont toujours accommodées de cette fraude monétaire, il suffit de se rappeler la manière dont elles ont traité le cas de fortes présomptions de surfacturation d'automobiles importées par certains concessionnaires : une suspension temporaire de débarquement, puis plus rien.

Mais les indices les plus probants de la vanité du discours sur la lutte contre le transfert illicite de devises résident dans le traitement des scandales financiers qui ont touché des projets et des entreprises aux budgets faramineux, ainsi que dans la conduite des procès visant à enterrer ces scandales. On n'y identifie que le menu fretin et sans que ne soit jamais trouvé où ont fini les pots-de-vin perçus. On a même dissous une entreprise, BRC, pour rendre le scandale, et l'enquête, sans objet !

Le transfert illicite de capitaux, celui qui concerne l'essentiel des richesses détournées et exfiltrées, se fait à travers l'activité officielle de commerce international, que les agents de ces transactions soient publics ou privés. Ces transferts sont trop volumineux pour prendre place dans des porte-monnaies.

Il faut bien réprimer les petites infractions car cela reste des infractions préjudiciables à l'économie du pays. Mais cela ne devrait pas faire illusion : la lutte contre l'évasion monétaire à grande échelle est une impossibilité politique : elle est partie intégrante du système de prédation.

**M. H.**